

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Avril 2021

## PERMIS DE BRÛLAGE

Cette année, il est à nouveau possible de faire la demande pour l'obtention d'un permis de brûlage. Prenez note qu'un permis à cet effet est donné pour la journée même seulement, et ce, en conformité avec les indications de la SOPFEU. Pour faire une demande, veuillez communiquer auprès d'un des responsables suivants :

- Monsieur Éric Fortin au 819-333-8371
- Monsieur Martin Turbide au 819-333-0200
- Monsieur Guy Fournier au 339-4576

## EMPLOYÉ MUNICIPAL

La municipalité recherche activement un employé municipal pour effectuer diverses tâches tel que pavage de nid de poule ou autres travaux de voirie, réparations diverses et/ou autres tâches reliées au monde municipal. Temps partiel et/ou occasionnel. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature par la poste au #451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang, Mancebourg (Québec) J0Z 2T0 ou par courriel au [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca)

## Cueillette des encombrants

Prenez note que la municipalité compte effectuer une cueillette des encombrants ce printemps. Des vérifications sont présentement en cours concernant les restrictions applicables à la Covid ainsi qu'aux disponibilités de l'entrepreneur. Surveillez votre circulaire pour les prochains détails.

## Séance du conseil sans la présence du public

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires, les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public pour un temps indéterminé. Ces dernières sont enregistrées et disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité. Les citoyens peuvent soumettre leurs questions par écrit au bureau municipal (par courriel ou par la poste), celles-ci seront considérées lors de l'habituelle période de questions prévue à la fin de chacune des séances.



## MISE EN GARDE – Fraudes / Hameçonnage

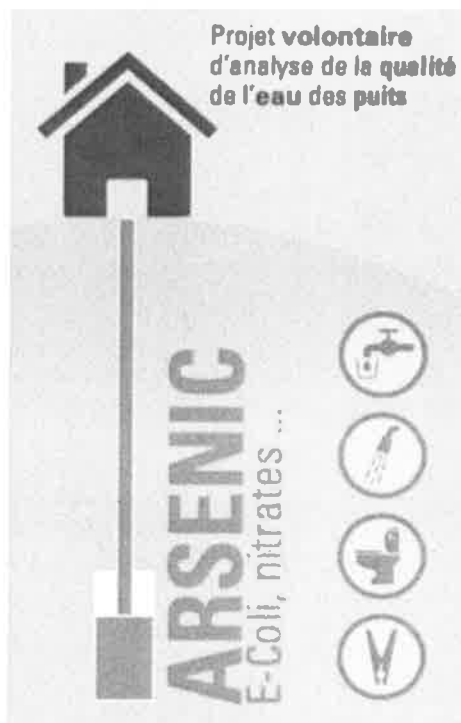
La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'une fraude et appelle à votre vigilance lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant « conseiller », « enquêteur » ou autre représentant soi-disant du gouvernement ou si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide, confirmez la situation en parlant à d'autres proches.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent débiter leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!
  - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
  - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour vous tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- **On vous presse d'acheter des cartes-cadeaux pour collaborer à l'enquête, d'effectuer un transfert d'argent? On vous demande de remettre vos cartes dans une enveloppe en raison de la pandémie?**
  - **Refusez.** N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistant ou recourir à des fausses menaces (vous mettre en état d'arrestation) pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression indue pour de telles demandes.
  - Méfiez-vous si un membre de la famille vous demande de l'argent de façon urgente et vous fournit des instructions sur la manière de lui envoyer le montant. Les fraudeurs peuvent demander à la personne d'acheter des cartes iTunes ou des cartes prépayées et ensuite de leur fournir les codes de ces cartes.

### POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec au** 310-4141 ou \*4141 (cellulaire) ou communiquez avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

## L'eau de votre puits est-elle sécuritaire pour la santé?



Plusieurs croient à tort que l'eau d'un puits, parce qu'elle est naturelle, est toujours sécuritaire. La présence de divers éléments chimiques dans la roche et le sol où les puits sont creusés, peut causer des problématiques de CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE. À ceci peut s'ajouter une contamination bactériologique et dans la région environ 1 puits sur 4 sera touché.

### LES PÉRIODES PROPICES POUR L'ANALYSE DE L'EAU:

- Au printemps à la fonte des neiges;
- En été et à l'automne suite à de fortes pluies.

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie a donc développé un projet à portée régionale afin de réduire les coûts d'analyse de votre eau de puits :

Les laboratoires accrédités H2Lab Rouyn-Noranda et H2Lab Val-d'Or vous proposent un rabais de plus de 35% du prix régulier d'analyse pour vous offrir le forfait OBVAJ – L'étude sur la qualité de l'eau à seulement 175\$ (taxes en sus.). Ce forfait comprend :

- Coliformes fécaux,
- Scan de 11 métaux: (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Manganèse, Plomb, Sélénium, Uranium),
- Cyanures totaux,
- Fluorures, Mercure et Nitrites-Nitrates.

\*\*\* En plus du forfait exclusif à 175\$ (taxes en sus.), l'OBVAJ remettra également un rabais postal de 50\$

\*Certaines conditions s'appliquent

La contamination naturelle à l'arsenic est un exemple de problématique de contamination importante dans la région de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. Les risques reliés à l'exposition prolongée sont les suivants : cancers (poumons, peau, vessie), mauvaise circulation sanguine des pieds et des mains et une association possible pour le dysfonctionnement de la glande thyroïde et le développement de diabète. La contamination de bactéries pathogènes d'origine humaine peut entraîner des risques élevés pour la santé dont des troubles gastro-intestinaux importants.

POUR PARTICIPER, CONTACTEZ LE LABORATOIRE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

**H2Lab Rouyn-Noranda**  
125, boul. Industriel  
Rouyn-Noranda  
(Québec) J9X 6P2  
Tél. : (819) 797-0550  
Tél. : 1 (877) 326-8690  
[www.h2lab.ca](http://www.h2lab.ca)

**H2Lab Val-d'Or**  
900, 5e Avenue  
Val-d'Or  
(Québec) J9P 1B9  
Tél. : (819) 874-0350  
Tél. : 1 (877) 326-8690  
[www.h2lab.ca](http://www.h2lab.ca)



Organisme de bassin versant  
Abitibi-Jamésie



\*D'autres points de dépôts sont également disponibles

Consultez le [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org) ou contactez-nous au (819) 824-4049.

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 6 AVRIL 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire  
Conseiller siège #1 : Poste vacant  
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2  
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4 (arrivée à 19h05)  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

*La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité.*

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
  - 1.1 Mesures préventives temporaires dues à la Covid-19
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021
  - 3.2 Considérant le droit de veto du maire appliqué à la résolution #21-03-55, maintien ou non de cette résolution. Le point visant la vente de lots épars sera donc traité au début de la séance.
- 4. Trésorerie**
  - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
  - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
  - 4.3 Comptes
- 5. Correspondance**
  - 5.1 Formation PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire.
  - 5.2 Autres points
- 6. Règlements**

Aucun
- 7. Avis de motion**

Aucun
- 8. Rapport des comités**

Aucun
- 9. Voirie municipale**
  - 9.1 Octroi de contrat pour le balayage des accotements
  - 9.2 Dégel de ponceaux
  - 9.3 Permis de gestion de la faune
  - 9.4 Autres points...
- 10. Affaires nouvelles**
  - 10.1 Entretien des terrains municipaux
  - 10.2 Vente du lot 56, rang 1, canton La Reine
  - 10.3 Suivi de la SPCA
  - 10.4 Autres points...
- 11. Période de questions**
- 12. Clôture de la séance**
- 13. Levée d'assemblée**

**21-04-61 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h03.

**21-04-62 1.1 MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES DUES À LA COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021, à la salle municipale, sans la présence du public.

Assistent également à la séance, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Considérant que le gouvernement exige en date du 6 janvier 2021 que les assemblées de conseil soient tenues sans la présence du public et recommande que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.
- Que l'accès au bureau municipal demeure interdit au public. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens.

Ces mesures s'appliqueront pour une durée indéterminée.

Adoptée

**21-04-63 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

Arrivée de madame Claudette Bédard

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**21-04-64 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

Adoptée

**21-04-65 3.2 RÉOLUTION # 21-03-55**

Considérant que le maire a utilisé son droit de veto en regard de la décision # 21-03-55, celle-ci adoptée lors de la dernière séance ordinaire du conseil, soit le 2 mars 2021;

Considérant qu'un complément d'informations vient appuyer les démarches en cours en regard de cette décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et majoritairement résolu de maintenir la décision # 21-03-55.

Le vote a été pris pour cette résolution. Vote contre : Monsieur Yvon Morin, Madame Angéline P. Corriveau.

Adoptée

#### **4 TRÉSORERIE**

##### **21-04-66 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

##### **21-04-67 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-190	1 037 (cr)
01-242-10-000	200 (cr)
03-510-00-000-10	1 237 (dt)

Adoptée

##### **21-04-68 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 27 325.37 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

##### **21-04-69 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 mars 2021 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

##### **21-04-70 5.1 FORMATION PL 67 ET LE MONDE MUNICIPAL : QUOI SAVOIR ET QUOI FAIRE**

Considérant qu'une formation concernant le projet de loi 67 est disponible et offerte aux directions municipales, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la direction municipale à cette formation au montant de 75.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**21-04-71 5.2 LA GRANDE WEB DIFFUSION 2021**

Considérant qu'un ensemble de 18 formations et conférences sont offertes aux directions municipales dans le cadre de *La Grande Web Diffusion* et que ceux-ci sont disponibles pour visionnement dès la mi-juin et ce, jusqu'à décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise l'achat des capsules Web au montant de 399.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

**7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

**8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

**9 VOIRIE MUNICIPALE**

**21-04-72 9.1 OFFRE DE BALAYAGE DES ACCOTEMENTS EN ZONE URBAINE – PRINTEMPS 2021**

Considérant la proposition du Ministère des Transports du Québec relativement au balayage des accotements en zone urbaine pour le printemps 2021;

Considérant que le conseil accepte le montant forfaitaire proposé par le MTQ pour prendre en charge les travaux à réaliser;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures et que deux offres de services ont été reçues pour le balayage des accotements, des trottoirs, des contours de regards et intersections du périmètre urbain de la Municipalité;

Considérant qu'il avait été décidé qu'advenant le cas où plus d'une candidature serait obtenue, le contrat serait attribué par tirage au sort, les candidatures sont pigées dans l'ordre suivant :

1° Monsieur Éric Fortin

2° Monsieur Steve Paquin

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confie le mandat relatif aux travaux mentionnés à Monsieur Éric Fortin. Advenant un désistement, le mandat sera réattribué selon l'ordre de la pige.

La directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre, est autorisée à signer le document relatif à l'acceptation de l'offre du MTQ.

Il est à noter que l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex. : VTT, remorque, etc...) n'est pas fourni par la Municipalité. De ce fait, la Municipalité se décharge de toute responsabilité envers ces équipements.

Les travaux doivent obligatoirement être complétés au plus tard le 15 juin 2021. La signalisation exigée par le Ministère des Transports du Québec doit être mise en place par l'exécutant des travaux. Un montant forfaitaire de 950.00 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère.

Adoptée

**21-04-73 9.2 OFFRE DE SERVICES DE DÉGEL DE PONCEAU**

Considérant l'offre de services soumise par la municipalité de Clerval relativement au dégel des ponceaux pour la saison 2021, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte les services proposés aux mêmes conditions que pour l'année 2020, soit un taux horaire de 150.00 \$ / heure.

En cas d'urgence, considérant que la municipalité de Clerval mettra la priorité sur son propre territoire, la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg se réserve le droit de faire appel à d'autres fournisseurs pour ce service.

Adoptée

**21-04-74 9.3 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMANTÈLEMENT DE BARRAGE DE CASTORS**

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour l'obtention d'un permis de démantèlement de barrage de castor pour la saison 2021. Le maire, Monsieur Florent Bédard, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande.

Il est à noter que les frais pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

**10 AFFAIRES NOUVELLES**

**21-04-75 10.1 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

Considérant la présentation de l'offre de services de *Les Entreprises Éric Fortin* relativement à l'entretien des terrains municipaux pour la saison 2021, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des terrains municipaux à Monsieur Éric Fortin, au montant forfaitaire de 3 825.00 \$ plus les taxes applicables, pour la saison 2021.

Adoptée

**21-04-76 10.2 DEMANDE DE SUIVI AUPRÈS DE LA SPCA**

Considérant le rapport d'inspection transmis par la SPCA demandé en regard de la résolution municipale # 21-02-37, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg demande à la SPCA de procéder à un suivi régulier auprès de Monsieur Luc Bélanger dans le dossier qui concerne le chien nommé Lily dont il a la garde et ce, afin de s'assurer que les mesures applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux soient entièrement appliquées.

Adoptée

**21-04-77 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h59.

**21-04-78 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h59.

**21-04-79 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée